

## Décision du Président N°2024/22

**Objet : Portant sur l'attribution du marché Programme pluriannuel de levée des poubelles et de ramassage des plastiques sur les berges du Vidourle 2024-2027 (2024-11-SR)**

Le Président de l'EPTB Vidourle,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2022-04-02 en date du 27 octobre 2022 donnant délégation du Conseil Syndical au Président,

Vu l'alinéa N°4 de ladite délibération autorisant le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toutes les décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au budget ;

Considérant que l'EPTB Vidourle a besoin d'une assistance pour la mission de levée des poubelles et de ramassage des plastiques sur les berges du Vidourle de 2024 à 2027.

Considérant la procédure de consultation des entreprises engagée.

**Article 1** : D'attribuer le marché à la REGIE EMPLOIS SERVICES.

Le Montant initial du marché est de 14 480.33 € H.T par an.

**Article 2** : Le Comité Syndical sera informé de cette décision lors de sa prochaine séance.

À Sommières, le 2 JUL. 2024

Le Président,  
Pierre MARTINEZ.

